

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 03/06/2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **25/05/2022**

Que l'invitation du conseil avait été faite le

24/01/2022

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Séance du 3 juin 2022

L'an 2022, le 3 juin à 20h 30 le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 24/01/2022 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Barbara Huguenin, Arnaud Florin, et Joël Bôle

Absents excusés : Fanny Darsin, a donné procuration à Arnaud Florin et Valentin Guyat, a donné procuration à Florentin Guyat

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Barbara Huguenin a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

Joël remet à chacun un document illustrant l'ordre du jour et déclare la séance ouverte :

L'ordre du jour est le suivant :

- Point financier :
- Point sur les différents chantiers en cours ou en projet
 - ✓ Isolation thermique bâtiment communal (CR réunion du 2 juin)
 - ✓ Eclairage public
 - ✓ Rapilla
 - ✓ Chemins et voirie
 - ✓ Point sur les permanences en mairie
- Questions diverses :
 - ✓ Tableau des permanence pour élections législatives
 - ✓ Eventuelle demande PC pour ferme
 - ✓ Projet de convention avec fédération randonnées du doubs
- **Point financier** : la trésorerie en avril est de **226 258 €**
- **Réfection thermique du bâtiment communal** : Joël rend compte de la réunion du 2 juin qui a réuni l'architecte, l'économiste du bâtiment, le Thermicien et monsieur Gleize du SYDED, au cours de cette réunion, M Sanchez, architecte a présenté 2 scénarios de rénovation thermique et leur chiffrage financier, alors que nous avons eu un premier chiffrage réalisé après l'audit thermique de 170 000 €, les 2 scénarios présentés le 2 juin se montent respectivement à 350 et 450 000 € HT... devant un tel écart entre les 2 montants, en partie justifié par l'augmentation du coût des matériaux et de l'ampleur des travaux proposés, Joël a dit aux intervenants qu'il ne pensait pas que la commune pouvait réaliser ces travaux et qu'il en référerait au conseil municipal. Après avoir pris connaissance de ce compte rendu de réunion, **les membres du CM à l'unanimité décident de suspendre le projet.** Joël établira avec les services du SYDED un nouveau projet qui resterait dans le cadre budgétaire initial, ce nouveau projet sera alors présenté lors d'un prochain CM.
- **Eclairage public** : Ce chantier est terminé, toutefois plusieurs habitant se sont plaints que la coupure du courant électrique ne soit pas totale pendant la nuit, en effet les luminaires led, même lorsque leur intensité diminue de 60 % sont encore très lumineux ... après délibération, **les membres du CM décident à l'unanimité de demander à ce que les lumières soient totalement éteintes** pendant la période nocturne, le maire est chargé de faire le nécessaire avec l'entreprise Tyrode.

- **Chantier de la Rapilla** : la **viabilisation des 2 parcelles vendues est terminée ce jour**, la vente est actée toutefois nous attendons une date de réalisation de cette vente par le notaire. Les comptes seront réalisés sur le BA « La Rapilla ».
- **Chemins et voirie** : Nicolas, 1er adjoint chargé du dossier a préparé le chantier de goudronnage en compagnie de Florentin, l'entreprise Guinchard a terminé le goudronnage ce jour même, le travail est satisfaisant, Florentin nous signale qu'à terme il faudra reprendre une partie de certains chemins communaux, nous constatons que certains chemins communaux sont fortement endommagés par le passage des grumiers et du matériel très lourd des agriculteurs **après délibérations le CM décide que nous programmerons une reprise des chemins planifiée sur 3 ou 4 ans, Nicolas est chargé d'organiser ce chantier et nous en inscrirons le coût aux BP 2023 et suivants.**
- **Permanences bi mensuelles en mairie** : le CM constate que les 5 dernières permanences du samedi matin en mairie n'ont attiré aucun habitant du village, **il est donc décidé de supprimer ces permanences**, toutefois **une information sera faite auprès des habitants du village afin de les informer qu'ils pourront prendre RDV avec le maire, l'adjoint ou bien un conseiller le samedi matin entre 10 h et 12 h**
- **Questions diverses** :
 - **Tenue du bureau pour les législatives des 12 et 19 juin** : calendrier validé en PJ.
 - **Eventualité d'une demande de PC pour la reprise d'une ferme sur Sainte Anne** : à **l'unanimité le CM est favorable à ce qu'un agriculteur s'installe sur la commune**, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter cette installation, le CM constate toutefois qu'il est **nécessaire que ce projet ne se situe pas dans l'enceinte villageoise** mais soit implanté hors cette enceinte, Joël informera les conseillers sur l'avancée de ce projet.
 - **Projet de convention avec fédération randonnée pédestre du doubs** : Joël présente le projet de convention (voir document joint) et après délibération et vu que la responsabilité de la commune n'est pas juridiquement engagée les **conseillers à l'unanimité sont favorables** à ce que le maire signe la convention au nom de la commune.
 - **Demande de la commune d'Arc et Senans à sortir de la CCLL** : Joël présente la demande de la commune d'Arc et Senans qui souhaiterait quitter le CCLL et adhérer à la CCL Val d'Amour, chaque commune membre de la CCLL aura à se prononcer sur cette demande, Joël remettra prochainement à chaque conseiller un dossier reprenant l'ensemble des arguments de chaque partie.
 - **Aire de jeux pour enfants** : Les conseillers sont informés que l'installation d'une aire de jeux pour enfant à proximité du terrain de boules **a été annulée en raison du coût prohibitif** d'une aire de jeux qui serait aux normes d'une utilisation publique, toutefois Barbara étudiera la possibilité d'installer une simple balançoire aux normes dans le cadre budgétaire (800 à 1000 €) qui avait été alloué au projet.

Sur ce dernier point se clôt l'ordre du jour et à la demande d'une conseillère, il est envisagé qu'en fin d'année soit organisé par la commune un repas convivial pour les membres du CM, la séance se termine par des discussions animées sur divers sujets variés et devant coca, bière du Mont blanc et gâteau « de chez Pfadt » ...

Joël